ARWAY S
CROSSWAY
RECREO

IRISBUS

L-0123-06-07
du 09/02/2009

666

Description du véhicule SFR150

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
Porte E – 1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : ARWAY S – CROSSWAY- RECREO
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : TCP
0.7 Type : SFR150
Variante(s) : /
Version(s) : 5A - 6A – 7A
Version 5A= carrosserie normale empattement 5,300
Version 6A = carrosserie normale empattement 6,200
Version 7A = carrosserie normale empattement 6,965.
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 16 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ K
1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 18 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : néant
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: néant
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 18 000
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant : 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium)
2.8 Empattement = 5,300 en version 5A - 6,200 en version 6A et 6,965 en version 7A

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT-

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)	Versions 5A	6A	et 7A
2.9.0 Total	9 650	9 650	9 650
2.9.1 Sur essieu 1 :	2 825	2 825	2 825
2.9.2 Sur essieu 2 :	6 355	6 355	6 355
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292	3,292
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,292	3,292	3,292
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires	3,292	3,292	3,292
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995	12,760
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550	2,550

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGE -

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche ces poids varient en fonction des options et des aménagements	Versions 5A	6A	et 7A
2.9.0 Total	10 250	11 110	11 500
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 100	4 030	4 300
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 150	7 080	7 200
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292	3,292
2.11.2 Avec ferrure et accessoires :	3,292	3,292	3,292
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995	12,760
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550	2,550

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F4AE3682----------
3.1.1 Marque : IVECO ou IVECO MOTORS
3.1.2 Marquage moteur : F4AE3682----------
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement: Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur -
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui,
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continuous Regeneration Trap) : système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCRT
F4AE3682A*R	X	
F4AE3682A*S	X	
F4AE3682A*U		X

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 5 880
3.5 Rapport volumétrique de compression : 17 ± 0,5 / 1

	F4AE3682A*---
3.6 Puissance maximale (kW) :	220
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 500
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	105
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 250
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2 800 ± 50

3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant
3.12.1 Emplacement : dans l'empattement pour la version 5A et en avant de l'essieu 1 pour les versions 6A et 7A.
3.12.3 Matériau : plastique
3.12 Réservoir de carburant

	de série en version 6A-7A	en option en version 6A-7A
3.12.1 Emplacement	en avant de l'essieu 1	en avant de l'essieu 1
3.12.2 Capacité	310 litres ou 220 litres	440 litres ou 350 litres
3.12.3 Matériaux	plastique	plastique

	de série en version 5A	en option en version 5A
3.12.1 Emplacement	dans l'empattement	/
3.12.2 Capacité	350 litres	/
3.12.3 Matériaux	plastique	/

3.12.4 Réservoir d'urée

	de série	En option réservoir supplémentaire
3.12.4.1 Emplacement	à l'arrière droit	à l'avant de la porte milieu
3.12.4.2 Capacité	60 litres	60 litres
3.12.4.3 Matériaux	plastique	plastique

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur:Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

	F4AE3682A*--- avec la boîte méca	avec la boîte auto
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :	87	87
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1 875	1875

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale :

0555*0851C avec moteur FA4E3682A*R(#)
0555*0851K avec moteur F4AE3682A*S(#) ou moteur F4AE3682A*U(#)

(#) : A, B, C, D, E = désignation particulière pour identifier les moteurs sans limiteur de couple ne pouvant équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1200)
boîte automatique à 4 rapports + 1 M AR (VOITH D854.5)
4.1.1 Emplacement du levier de commande:levier au plancher pour la boîte méca et sur la console pour la boîte automatique
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3 181).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 10/41 (1/4,1) boîte méca et 7x43 (1/6,143) pour la boîte auto) :
Boîte méca :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 7,72	1 /4,1 (10x41)	1	1 / 31,652	6,03
2ème	1 / 4,42	1 /4,3 (10x43)	1	1 / 18,122	10,53
3ème	1 / 2,86	1 / 4,56 (9x41)		1 / 11,726	16,28
4ème	1 / 1,92		1	1 / 7,872	24,245
5ème	1 / 1,3		1	1 / 5,33	35,81
6ème	1 / 1			1 / 4,1	46,55
AR	1 / 7,10			1 / 29,11	6,556

Boîte automatique :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 5,75	1 / 6,143 (7x43)	1	1 / 35,32	5,4
2ème	1 / 1,43	1/6,428 (7x45)	1	1 /8,78	21,73
3ème	1 / 1			1 / 6,143	31,07
4ème	1 / 0,7		1	1 /4,3	44,39
AR	1 / 7,10			1 / 29,11	6,556

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 133 km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1. Avant : combinés « coussin pneumatique-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice

5.2 Arrière :

5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.

5.3 Essieux relevables ou délestables : /

5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.
Cet équipement est obligatoire pour les véhicules aménagés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La suspension revient automatiquement en position route à 15 km/h ou est asservie aux portes et au frein de point d'arrêt

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 18,12 en version 5A - 21,138 en version 6A et 23,094.en version 7A

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).

7.2 Répartiteur de freinage : non.

7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV. U n voyant orange au tableau de bord signale toute défaillance
En option : dispositif anti-patinage (ASR).

7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)

7.6 Assistance des freins : sans objet

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres + en option 1 de 15 litres pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique

7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques

7.8.2 Frein de secours : à disques

7.8.3 Frein de stationnement : à disques

7.9 Ralentisseur :

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur électrique

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar

8.1.2 Aménagements particuliers : en option(*)
- Double vitrage
- Chauffage autonome
- Air conditionné
- Roue de secours
- Réservoirs à carburant (voir 3.12.2)
- Rack à bagages
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite
- Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite (Art.53 – AM 02/07/82 mod.) :
  - 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)
  - 1 ou 2 packs UFR (Unité en Fauteuil Roulant), incluant une plate-forme élévatrice.
  - 2ème porte de type A ou D
  - Système d'abaissement du véhicule.
  - Possibilité :
    - 1 banquette basculante située dans l'emmarchement milieu
    - 2 ou 4 sièges à assises relevables installés dans l'espace UFR.
    - 1 ou 2 podiums démontables, équipés chacun de 4 places assises

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	A ou D				3
6A	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	A ou D				5,1
7A	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	A ou D				6,09

Option pouvant diminuer le volume des soutes
- Plate forme élévatrice = -1m³

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles emboutie assemblés par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.2 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES

Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	M ou S1	52** 51*	40	25	77	40
	N ou S2	52**	38	25	77	38
	D	52** 51*	38	25	77	38
	A	52** 51*	38	25	77	38
6A	M ou S1	60** 59*	48	29	89	48
	N ou S2	60**	50	29	89	50
	D	60** 59*	50	29	89	50
	A	60** 59*	50	29	89	50
7A	M ou S1	64** 63*	52	31	95	52
	N ou S2	64**	50	31	95	50
	D	64** 63*	50	31	95	50
	A	64** 63*	50	31	95	50

* avec siège convoyeur - ** sans siège convoyeur

8.3.1 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout

8.3.3 Surface S0 = 21 m² en version 5A - 24 m² en versign 6A et 26 m² en version 7A

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		Banquette 2 places		Banquette 4 à 5 places
		Maxi	Mini	
5C	M ou S1	23	17	1
	N ou S2	23	16	1
	D	23	16	1
	A	23	16	1
6C	M ou S1	27	21	1
	N ou S2	27	22	1
	D	27	22	1
	A	27	22	1
7C	M ou S1	29	23	1
	N ou S2	29	22	1
	D	29	22	1
	A	29	22	1

8.4.2 Équipements particuliers :
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ;
- en option, possibilité de sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places, sauf sièges à assise relevable et banquette basculante.

Banquette arrière : 4 ou 5 places
- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 points ou 3 points
- avec sièges de série : ceinture 3 points

Siège convoyeur en option : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points
Rack à bagages : impose des ceintures 3 points en arrière de celui-ci.
Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite :
- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite) équipés de ceintures de sécurité 2 ou 3 points.
- 1 ou 2 Pack(s)UFR: impose une séparation et des ceintures 3 points en arrière de celui-ci L'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant.
- En option :
  - Banquette 2 places basculante, située dans l'emmarchement milieu, équipée de ceinture de sécurité 2 points
  - Sièges à assise relevable équipés de ceinture de sécurité 2 points

Sièges décalables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A 7A	/	1 M ou N	/	1 M ou N ou S1 ou S2 ou 1D ou 1A	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3 Description des portes :

Dénomination	Caractéristique
M	Porte simple louvoyante, de service à 1 vantail s'ouvrant vers l''extérieur
N	Porte simple louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvrant vers l''extérieur
D	Porte double louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvrant vers l''extérieur
A	Porte double louvoyante, de secours à 2 vantaux s'ouvrant vers l''extérieur
S1	Porte simple louvoyante, de secours à 1 vantail s'ouvrant vers l''extérieur
S2	Porte simple louvoyante, de sercours à 2 vantaux s'ouvrant vers l''extérieur

8.5.4 Type de portes et commandes :
Les portes sont équipées:
- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.
Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être verrouillées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière ou	Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5A	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : /
8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, incorporés aux feux de croisement
9.2 Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position:
9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux catadioptres latéraux.
9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 indépendants + 2 en partie haute.
9.5.3 Latéraux : 1 indépendant.
9.6 Feux stop : 2 indépendants + 2 en partie haute.
9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : /
9.8.2 Arrière : 2 indépendants
9.8.3 Latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux feux de position.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 indépendants.
9.11.2 Arrière : 1 ou 2 indépendants
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : 2.
9.14 Feux spéciaux : /

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs :
10.1.3.1 Extérieur : 2
10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M ou N
1 rétroviseur intérieur de surveillance avec la porte médiane S
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.
10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite
10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non)
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : face AV coté D derrière la calandre
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	5	0	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur							(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	5	0	0	*	0	0	6	5	2	0

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
11.4.2 - à la tête de commande : néant.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1,Rue des combats du 24 Août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP
- marque : IRISBUS
- type variantes versions :SFR150, versions 5A - 6A et 7A

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Cette extension est motivée par l'introduction en option de l'aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite (Art.53 – AM 02/07/82 mod.).

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mentions particulières: nombre de places assises : (véhicule à nombre de places variable). en version 5A= 52 - 6A = 60 et 7A = 64

fait à LYON, le 3 février 2009
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L- 0123-06-07**
fait à LYON, le 09 Février 2009
Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Jean Luc PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné: IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX - Constructeur
certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque: IRISBUS
(D.2) Type Variante Version — Type: SFR 150
Variante: /
Version: ~~5A - 6A -~ 7A (1)
(D.3) Dénomination commerciale ~~ARWAY S – CROSSWAY~~ - RECREO(1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2): VNESFR150ON000701 4
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 000
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): néant
(G) Masse en service (G1 ÷ 75) (Kg) (2) : 11 875
(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 11 800
(J) Catégorie internationale : M3
(J.1) Genre national : T.C.P.
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : CAR
(K) Numéro de la réception par type : L- 0123-06-07
(P.1) Cylindrée (cm³): 5880
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 220
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 16
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable : en version 5A = 52 - 6A = 60 et 7A = 64
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) (2) : 87
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 875
(V.7) CO_2 : /
(V.9) Classe environnementale : (1)

~~0555*0651G avec moteur F4AE3682A*R~~
0555*0651K avec moteur F4AE3682A*S
~~0555*0651K avec moteur F4AE3682A*U~~

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 583 818 LYON

Fait à LYON Le 21 JUIL. 2009

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :-d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

38666

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0123-06-07 du 09/02/2009)

Je soussigné, IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur électrique marque "TELMA",type " FN82-40, (sans incidence sur poids)..... Oui ~~Non~~

b) d'un ralentisseur hydraulique intégré et combiné à la boîte de vitesse , (sans incidence sur poids)..... ~~Oui~~ Non

c) D'un limiteur de vitesse à ..... 100 km/h

d) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)..... Oui

e) D'un dispositif antipatinage (ASR) (*) ..... Oui ~~Non~~

f) D'un réservoir d'urée supplémentaire (*)..... ~~Oui~~ Non

g) De sièges permettant l'application de la régle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)..... Non

h) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)..... Oui

i) D'un chauffage autonome type Sphéros Thermo 300 (*) ..... Oui ~~Non~~

j) De l'option aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite avec : ..... ~~Oui~~ Non

- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)..... Oui
- 1 pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) ..... ~~Oui~~ Non
- 2 pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) ..... ~~Oui~~ Non
- 1 Banquette basculante située dans l'emmarchement milieu..... Oui ~~Non~~
- 2 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*)..... ~~Oui~~ Non
- 4 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*)..... ~~Oui~~ Non
- 1 podium démontable ..... Oui ~~Non~~
- 2 podiums démontables ..... ~~Oui~~ Non

k) D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)..... ~~Oui~~ Non

m) D'un limiteur de couple à 40% (voir le point 3.24 de la notice descriptive(*) ..... Oui ~~Non~~

n) Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)..... 64

(*) Rayer les mentions inutiles.

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives : 2001/56 (Chauffage)
2005/55*2006/51C (Euro 4) avec moteur F4AE3682A*R
2005/55*2006/51K (Niveau EEV) avec les autres moteurs

Fait à LYON, le :

21 JUIL. 2009

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

58666

ARWAY-S
CROSSWAY
RECREO

L-0004-15-00
Du 27/04/2015

AGREMENT DE PROTOTYPE
Description complémentaire des véhicules transformés IRISBUS "SFR150"
Réceptionné sous le N° L-0123-06-00 et les suivantes.

Marque : **IRISBUS**
Type : **SFR150**
Version : **5A-6A-7A**

0. GENERALITES

0.1 - Constructeur (véhicule complet) : **IVECO France**
1, Rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 - VENISSIEUX

0.1.1 - Marque : **IRISBUS**

0.1.2 - Désignations commerciales :
ARWAY – CROSSWAY – RECREO

0.1.3 - Catégorie internationale : **M3**

0.1.4 – Type, Variantes, Versions : Voir point 0.8

0.2 - Transformateur : **CARROSSERIE VINCENT**
530, Route du Parquet
ZA Blacheronde BP70070
26802 ETOILE SUR RHONE Cedex

0.3.2 Nature de la transformation : **Aménagement accessibilité UFR**
Véhicule rendu conforme aux dispositions de l'article 53 de l'AM du 02/07/82 mod ; relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, par le montage d'une plateforme élévatrice pour fauteuil roulant.
En fonction de l'équipement d'origine du véhicule, les dispositifs supplémentaires suivants peuvent être installés :
-2 ou 4 sièges à assise relevable dans l'espace UFR
- une banquette basculante située dans l'emmarchement milieu

0.4 - Marque : **IRISBUS**

0.5 - Désignation commerciale :
ARWAY S-CROSSWAY-RECREO

0.6 - Catégorie internationale : **M3**

0.7 - Genre : **T.C.P**

0.8 - Type : **SFR150MOD**
Variante : **/**
Version : **5A – 6A – 7A**
Version 5A= carrosserie normale empattement 5.300
Version 6A= carrosserie normale empattement 6.200
Version 7A= carrosserie normale empattement 6.965
Version de l'aménagement : **UFR**

0.8.1 - Décodage des TVV : Voir Notice du véhicule de base

0.9 - Puissance administrative : **16CV**

1. CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Sans changement, voir notice du véhicule de base

2. MASSES ET DIMENSIONS (Kg et mm)

Sans changement, voir notice du véhicule de base
L'aménagement accessibilité UFR peut modifier le poids à vide du véhicule carrossé
(il est vérifié après transformation)

3. MOTEUR

Sans changement, voir notice du véhicule de base

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Sans changement, voir notice du véhicule de base

5. SUSPENSION

Sans changement, voir notice du véhicule de base

6. DIRECTION

Sans changement, voir notice du véhicule de base

7. FREINAGE

Sans changement, voir notice du véhicule de base

8. CARROSSERIE

8.1Description sommaire de la carrosserie

8.1.2 Aménagements particuliers :
Installation d'une plateforme élévatrice, ce qui réduit le volume des soutes de 1m3.
1 ceinture et 1 système complet d'arrimage du fauteuil roulant.
Dispositif d'appel pour l'usager en fauteuil roulant à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule.
L'aménagement de l'espace pour fauteuil roulant avec les mains courantes et les poignées adéquates et le revêtement de sol antidérapant.
En option :
- **installation d'une banquette basculante 2 places situées dans l'emmarchement milieu, équipée de ceintures de sécurité 2 points.**
- **installation de 2 ou 4 sièges à assise relevable équipés de ceintures 2 points installés dans l'espace UFR.**

Les aménagements cités ci-dessus sont installés conformément à ceux prévu dans la notice descriptive L-0123-06-08 et dans le respect des préconisations du constructeur.

8.1.3 à 8.3 **Sans changement, voir notice du véhicule de base**

8.3.1 Places assises

Versions	Places Assises(1)	Places Debout(2)	Assises relevable	UFR	Configuration
5A	38 à 52	25	0 à 4	0 ou 1	48+4+0
					48+0+1
					48+0+0
					52+0+0 (3)
6A	42 à 60	29			56+4+0
					56+0+1
					56+0+0
					60+0+0 (3)
7A	42 à 64	31			60+4+0
					60+0+1
					60+0+0
					64+0+0 (3)

(1) Places assises y compris le conducteur et le moniteur
(2) Nombre de place debout correspondant au maxi de la surface S1 disponible
(3) Avec podium et 2 banquettes

8.3.2 à 8.4.1 **Sans changement, voir notice du véhicule de base**

8.4.2 Equipements particulier :
Véhicule équipé d'une plateforme élévatrice
Aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
-1 Pack(s) UFR, impose une séparation et des ceintures 3 points en arrière de celui-ci.
L'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant.

8.4 à 8.10.2 **Sans changement, voir notice du véhicule de base**

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Sans changement, voir notice du véhicule de base

10. DIVERS

Sans changement, voir notice du véhicule de base sauf 10.3

10.3 Marques d'identité du transformateur:

10.3.1 Emplacement de la plaque du transformateur:
Dans l'emmarchement de la porte de service

10.3.2 Structure de numéro de transformation:
CVUFR150 **: Code du transformateur**
15 **: Année de transformation**
01 **:N° de transformation**

10.3.3 Le numéro de transformation commence à : **CVUFR150/15/01**

11. VISITES TECHNIQUES

Sans changement, voir notice du véhicule de base

PROCES-VERBAL D'AGREMENT DE PROTOTYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du transformateur :
CARROSSERIE VINCENT –
530 Route du Parquet ZA Blacheronde BP70070 - 26802 ETOILE SUR RHONE Cedex
que le véhicule présenté comme prototype d'une transformation des véhicules usagés de :
Catégorie internationale : M3.
Genre : TCP.
Marque : IRISBUS
Dont les Types - Variantes - Versions suivent :
Type : **SFR 150 MOD**
Variantes: /
Versions : **5A – 6A – 7A**
Version d'aménagement de l'agrément de prototype : UFR

satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5 et R.321-20 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule et de transformation concernées.

Vu et Approuvé

Fait à Valence, le 25 Mars 2015
Le technicien supérieur en chef
de l'économie et de l'industrie

Pascal OLIVIER

Enregistré sous le numéro: L-0004-15-00
Fait à Lyon, le 27 Avril 2015

Pour le préfet et par subdélégation,
L'ingénieur de l'industrie et des mines

Mr MONTES Denis

ATTESTATION D'EQUIPEMENT suivant le procès-verbal d'agrément de prototype N° L0004-15-00 du 27/04/2015

Nous soussignés **CARROSSERIE VINCENT**, 530 Route du Parquet ZA Blacheronde, BP70070 26802 ETOILE SUR RHONE, Transformateur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité complémentaire ci-dessus sort de nos usines équipé de :

a) d'un pack pour UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) pour recevoir :
- 1 Fauteuil Roulant.....Oui
b) de l'aménagement pour accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite.....~~Oui~~ Non(1)
c) d'une suspension spécifique Abaissement du véhicule agissant sur les coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord. La suspension revient automatiquement en position roulé à 15km/h.
Le véhicule est maintenu freiné lorsqu'il est en position abaissée ou lorsque les portes sont ouvertes.....Oui ~~Non~~(1)
d) 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite).....~~Oui~~ Non(1)
e) d'une banquette basculante située dans l'emmarchement milieu.....Oui ~~Non~~(1)
f) 2 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 points dans l'espace UFR.....~~Oui~~ Non(1)
g) 4 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 points dans l'espace UFR.....~~Oui~~ Non(1)
h) 1 podium démontable.....Oui ~~Non~~(1)
i) nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)..... 64 (2)
j) numéro de la transformation.....CVUFR 150/15/04 (2)

(1) barrer la (les) mention(s) inutile(s) - **(2)** à compléter.

CERTIFICAT DE CONFORMITE D'AGREMENT DE PROTOTYPE

Nous soussignés: **CARROSSERIE VINCENT,**
530 Route du Parquet ZA Blacheronde,BP70070
26802 ETOILE SUR RHONE Cedex

- Transformateur:

Certifie que le véhicule modifié et immatriculé sous le numéro suivant:

Dénomination(1)	
(D.1) Marque	**IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version	
Type :	**SFR 150 MOD**
Variante :	/
Version :	~~5A 6A~~ **7A**(1)
Version de transformation :	UFR
(D.3)Dénomination commerciale	~~ARWAY S CROSSWAY~~ **RECREO** (1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (1)	VNESFR1500M0d70114
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) :	**Inchangé**
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :	**Inchangé**
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg):	**Inchangé**
(G) Masse en service (G1+75) (kg) :	11760 (2)
(G1) Poids à vide national (PV) (kg):	11685 (2)
(J) Catégorie internationale :	**M3**
(J.1) Genre national :	**T.C.P.**
(J.2) Carrosserie (CE) :	**Inchangé**
(J.3) Carrosserie :	**CAR**
(K) Numéro de la réception par type :	L-0004-15-00
(P.1) Cylindrée (cm^3):	**Inchangé**
(P.2) Puissance nette maximale (kW) :	**Inchangé**
(P.3) Source d'énergie :	**Inchangé**
(P.6) Puissance administrative (CV) :	**Inchangé**
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **Véhicule à nombre de places variable**	64 (2)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt dB(A):	**Inchangé**
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn^{-1}) :	**Inchangé**
(V.7) CO_2 :	**Inchangé**
(V.9) Classe environnementale :	**Inchangé**

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception d'agrément de prototype ci-dessus et peut être immatriculé sans réception à titre isolé.
- sort de nos usines (magasins), le_____ pour être livré à :

Fait à, Etoile sur Rhône Le 23/11/15
Signature

CARROSSERIE VINCENT & FILS
530 Route du Parquet - ZA Blacheronde
26800 ETOILE SUR RHONE
Tél. 04 75 60 60 20 - Fax 04 75 60 63 40
~~Siret 438 065 292 00014 - APE 2920Z~~

(1) barrer la (les) mention(s) inutile(s) - (2) à compléter. –

Avertissement : un exemplaire du présent document et du procès verbal d'agrément de prototype seront conservés à bord du véhicule pour être présentés, le cas échéant, aux forces de l'ordre ou lors des visites de contrôles techniques périodiques.
(1) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.